

S.02.01.02  
**Bilan**

	Valeur Solvabilité II	
	C0010	
<b>Actifs</b>		
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	4 520 413
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	4 547
Détentions dans des entreprises liées, y compris participations	R0090	
Actions	R0100	23 701
Actions - cotées	R0110	23 701
Actions - non cotées	R0120	
Obligations	R0130	3 568 400
Obligations d'État	R0140	1 863 278
Obligations d'entreprise	R0150	1 703 122
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	925 766
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	284 994
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	8 101
Avances sur police	R0240	3 542
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	4 560
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	
Vie et santé similaire à la vie, hors santé UC et indexés	R0310	
Santé similaire à la vie	R0320	
Vie hors santé UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	25 978
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	
Autres créances (hors assurance)	R0380	31 843
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	22 529
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	
Total de l'actif	R0500	4 893 859
<b>Passifs</b>		
Provisions techniques non-vie	R0510	
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	
Marge de risque	R0550	
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	
Marge de risque	R0590	
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	3 838 424
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	
Meilleure estimation	R0630	
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé UC et indexés)	R0650	3 838 424
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	3 803 582
Marge de risque	R0680	34 841
Provisions techniques UC et indexés	R0690	287 127
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	285 306
Marge de risque	R0720	1 821
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	694
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	
Passifs d'impôts différés	R0780	3 633
Produits dérivés	R0790	8 303
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	3 197
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	31 584
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	
Autres dettes (hors assurance)	R0840	50 762
Passifs subordonnés	R0850	98 336
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	98 336
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	1 900
Total du passif	R0900	4 323 959
Excédent d'actif sur passif	R1000	569 899





Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.02.01 - 01**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements on	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0080	C0020	C0140
	R0010			
<b>Primes émises</b>				
Brut - assurance directe	R0110			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0120			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130			0
Part des réassureurs	R0140			0
<b>Net</b>	<b>R0200</b>		0	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut - assurance directe	R0210			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0220			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230			0
Part des réassureurs	R0240			0
<b>Net</b>	<b>R0300</b>		0	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut - assurance directe	R0310			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0320			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330			0
Part des réassureurs	R0340			0
<b>Net</b>	<b>R0400</b>		0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut - assurance directe	R0410			0
Brut - Réassurance proportionnelle acceptée	R0420			0
Brut - Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430			0
Part des réassureurs	R0440			0
<b>Net</b>	<b>R0500</b>		0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R0550</b>			0
<b>Autres dépenses</b>	<b>R1200</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>			0

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.05.02.01 - 02**

**Primes, sinistres et dépenses par pays**

		Pays d'origine	5 principaux pays (par montant de primes brutes émises) - engagements	Total 5 principaux pays et pays d'origine
		C0220	C0160	C0280
	R1400			
<b>Primes émises</b>				
Brut	R1410			0
Part des réassureurs	R1420			0
<b>Net</b>	<b>R1500</b>		0	0
<b>Primes acquises</b>				
Brut	R1510			0
Part des réassureurs	R1520			0
<b>Net</b>	<b>R1600</b>		0	0
<b>Charge des sinistres</b>				
Brut	R1610			0
Part des réassureurs	R1620			0
<b>Net</b>	<b>R1700</b>		0	0
<b>Variation des autres provisions techniques</b>				
Brut	R1710			0
Part des réassureurs	R1720			0
<b>Net</b>	<b>R1800</b>		0	0
<b>Dépenses engagées</b>	<b>R1900</b>			0
<b>Autres dépenses</b>	<b>R2500</b>			
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>			0

S.12.01.02  
 Provisions techniques vie et santé SLT

	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance Indivisée et en unités de compte		Autres assurances vie		Restes déduisant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Rassurance acceptée	Total (vie hors santé, y compris DC)	Assurance santé (assurance directe)			Restes déduisant des contrats d'assurance non-vie et liés aux engagements d'assurance santé	Rassurance santé (rassurance acceptée)	Total (santé assimilée à la vie)
		C0020	C0030	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties				C0060	Contrats sans options ni garanties	Contrats avec options ou garanties			
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	R0010	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance titre, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	R0020	0	0			0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>														
<b>Meilleure estimation</b>														
Meilleure estimation brute	R0030	3 945 099		0	285 306		308	940	0	0	4 231 653	0	0	0
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance titre, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	R0040	0		0	0		0	0	0	0	0	0	0	0
Meilleure estimation nette des montants recouvrables au titre de la réassurance/les véhicules de titrisation et de la réassurance titre	R0050	3 945 099		0	285 306		308	940	0	0	4 231 653	0	0	0
<b>Marge de risque</b>	R0100	34 834	1 621			8			0	0	36 663	0		0
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>														
Provisions techniques calculées comme un tout	R0110	0	0			0			0	0		0		0
Meilleure estimation	R0120	-142 765		0	0		0	0	-142 765		0	0		0
Marge de risque	R0130	0	0			0			0	0		0		0
<b>Provisions techniques - Total</b>	R0200	3 837 168	287 127			1 256			0	0	4 125 551	0		0



**S.19.01.21 - 01 Accident**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription 

Z0020	1
-------	---

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0		
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0			
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0				
N-4	R0210	0	0	0	0	0					
N-3	R0220	0	0	0	0						
N-2	R0230	0	0	0							
N-1	R0240	0	0								
N	R0250	0									

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>



**S.19.01.21 - 02**      **Souscription**  
**Sinistres en non-vie**

Année d'accident / année de souscription      **Z0020**      2

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Pour l'année en cours	Somme des années (cumulés)
	C0170	C0180
R0100	0	0
R0160	0	0
R0170	0	0
R0180	0	0
R0190	0	0
R0200	0	0
R0210	0	0
R0220	0	0
R0230	0	0
R0240	0	0
R0250	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisées**

Année	Année de développement										
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 & +
	C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300
Précédentes	R0100										0
N-9	R0160	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-8	R0170	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-7	R0180	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-6	R0190	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-5	R0200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-4	R0210	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-3	R0220	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-2	R0230	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N-1	R0240	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
N	R0250	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

	Fin d'année (données actualisées)
	C0360
R0100	0
R0160	0
R0170	0
R0180	0
R0190	0
R0200	0
R0210	0
R0220	0
R0230	0
R0240	0
R0250	0
<b>Total</b>	<b>0</b>

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.21**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	4 125 551	142 765	0	0	0
Fonds propres de base	R0020	668 235	-123 533	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	668 235	-129 675	0	0	0
Capital de solvabilité requis	R0090	211 410	4 175	0	0	0
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	588 926	-138 756	0	0	0
Minimum de capital requis	R0110	95 134	1 879	0	0	0

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.22.01.22**

**Impact des mesures relatives aux garanties de long terme et des mesures transitoires**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010					
Fonds propres de base	R0020					
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	0	0	0		
Capital de solvabilité requis	R0090					

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 01**

**Fonds propres**

		Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	126 610	126 610			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030	170	170			
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	443 119	443 119			
Passifs subordonnés	R0140	98 336			98 336	
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que tels	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation	R0220					
<b>Déductions</b>						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements de paiement	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	668 235	569 899		98 336	
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, callable sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					
Total fonds propres auxiliaires	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	668 235	569 899		98 336	
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	668 235	569 899		98 336	
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	668 235	569 899	0	98 336	0
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	588 926	569 899	0	19 027	
Capital de solvabilité requis	R0580	211 410				
Minimum de capital requis	R0600	95 134				
Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis	R0620	3,16				
Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis	R0640	6,19				

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.01 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	569 899
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	126 780
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et	R0740	
Réserve de réconciliation	R0760	443 119
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devisé d'affichage : k EUR

S.23.01.22 - 01

Fonds propres

	Total	Niveau 1 - non restreint	Niveau 1 - restreint	Niveau 2	Niveau 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers</b>					
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010				
Capital en actions ordinaires appelé non versé non disponible au niveau du groupe	R0020				
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040				
Comptes mutualistes subordonnés	R0050				
Comptes mutualistes subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0060				
Fonds excédentaires	R0070				
Fonds excédentaires non disponibles au niveau du groupe	R0080				
Actions de préférence	R0090				
Actions de préférence non disponibles au niveau du groupe	R0100				
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110				
Comptes de primes d'émission liés aux actions de préférence, non disponibles au niveau du groupe	R0120				
Réserve de réconciliation	R0130				
Passifs subordonnés	R0140				
Passifs subordonnés non disponibles au niveau du groupe	R0150				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160				
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets non disponibles au niveau du groupe	R0170				
Autres éléments approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180				
Fonds propres non disponibles relatifs à d'autres éléments de fonds propres approuvés par une autorité de contrôle	R0190				
Intérêts minoritaires (non déclarés dans le cadre d'un autre élément de fonds propres)	R0200				
Intérêts minoritaires non disponibles au niveau du groupe	R0210				
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>					
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220				
<b>Déductions</b>					
Déductions pour participations dans d'autres entreprises financières, y compris des entreprises non réglementées exerçant des activités financières	R0230				
dont déduites conformément à l'article 228 de la directive 2009/138/CE	R0240				
Déductions pour les participations lorsque les informations sont indisponibles (article 229)	R0250				
Déduction pour les participations incluses par déduction et agrégation lorsqu'une combinaison de méthodes est utilisée	R0260				
Total des éléments de fonds propres non disponibles	R0270				
<b>Total fonds propres de base après déductions</b>					
R0280					
<b>Fonds propres auxiliaires</b>					
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, appelable sur demande	R0300				
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310				
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320				
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330				
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340				
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350				
Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360				
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, premier alinéa, de la directive 2009/138/CE	R0370				
Fonds propres auxiliaires non disponibles au niveau du groupe	R0380				
Autres fonds propres auxiliaires	R0390				
Total fonds propres auxiliaires	R0400				
<b>Fonds propres d'autres secteurs financiers</b>					
<b>Établissements de crédit, entreprises d'investissement, établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs</b>					
R0410					
Institution de retraite professionnelle	R0420				
Entités non réglementées exerçant des activités financières	R0430				
Total fonds propres d'autres secteurs financiers	R0440				
<b>Fonds propres en cas de recours à la méthode de déduction et d'agrégation, soit exclusivement, soit combinée à la première méthode.</b>					
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes	R0450				
Fonds propres agrégés en cas d'utilisation de la déduction et agrégation ou d'une combinaison des méthodes nets des transactions intragroupe	R0460				
Total des fonds propres disponibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0470				
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0480				
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée (à l'exclusion des fonds propres des autres secteurs financiers et des entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0490	0	0		
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0500	0	0		
<b>Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>					
R0510					
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée</b>					
R0520					
Total des fonds propres éligibles servant à couvrir le capital de solvabilité requis du groupe (y compris fonds propres des autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)	R0530	0	0		
Capital de solvabilité requis du groupe	R0540				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis du groupe (y compris autres secteurs financiers et entreprises incluses par déduction et agrégation)</b>					
R0550					

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.23.01.22 - 02**

**Fonds propres**

		C0060
<b>Réserve de réconciliation</b>		
Excédent d'actif sur passif	R0700	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710	
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740	
Autres fonds propres non disponibles	R0750	
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>R0760</b>	
<b>Bénéfices attendus</b>		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités vie	R0770	
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) - activités non-vie	R0780	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	<b>R0790</b>	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021  
Devise d'affichage : k EUR

### S.25.01.21

#### Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C0110	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	375 263		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	4 571		
Risque de souscription en vie	R0030	51 532		
Risque de souscription en santé	R0040	0		Aucun
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		Aucun
Diversification	R0060	-38 755		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070	0		
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>392 611</b>		

#### Calcul du capital de solvabilité requis

		C0100
Risque opérationnel	R0130	17 543
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	-195 112
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	-3 633
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	0
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>211 410</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	0
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>211 410</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	0
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	177 287
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	34 123
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	0
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	0

#### Approche concernant le taux d'imposition

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	2

#### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		C0130
LAC DT	R0640	-3 633
LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	0
LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futur	R0660	-3 633
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	0
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	0
LAC DT maximale	R0690	0



Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.01.22

**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard**

		Capital de solvabilité requis brut	Simplifications	PPE
		C010	C0120	C0090
Risque de marché	R0010	0		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	0		
Risque de souscription en vie	R0030	0		0
Risque de souscription en santé	R0040	0		0
Risque de souscription en non-vie	R0050	0		0
Diversification	R0060	0		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>0</b>		

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Risque opérationnel	R0130	
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption des pertes des impôts différés	R0150	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>0</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>0</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	
<b>SCR global</b>		
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0570</b>	<b>0</b>

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021  
 Devise d'affichage : k EUR

**S.25.02.21**

**Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel**

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	PPE	Simplifications
C0010	C0020	C0030	C0070	C0090	C0120

**Calcul du capital de solvabilité requis**

		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>0</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**Approche concernant le taux d'imposition**

		C0109
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	R0590	

**Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés**

		C0130
Montant/estimation de la LAC DT	R0640	0
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	R0650	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	R0660	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	R0670	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	R0680	
Montant/estimation de la LAC DT maximale	R0690	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

S.25.02.22

**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent la formule standard et un modèle interne partiel**

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé
- 5 - Risque de souscription en non-vie
- 6 - Risque lié aux remobilisations incorporées
- 7 - Risque opérationnel
- 8 - Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis	Montant modélisé	PPE	Simplifications
C0010	C0020	C0030	C0070	C0090	C0120

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire	R0200	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
Capital de solvabilité requis pour les entreprises selon la méthode de consolidation	R0220	0
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

SCR global		C0100
SCR pour les entreprises incluses par déduction et agrégation	R0560	
Capital de solvabilité requis	R0570	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

### S.25.03.21

## Capital de solvabilité requis - pour les entreprises qui utilisent un modèle interne intégral

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
<b>C0010</b>	<b>C0020</b>	<b>C0030</b>

### Calcul du capital de solvabilité requis

		<b>C0100</b>
Total des composants non diversifiés	<b>R0110</b>	
Diversification	<b>R0060</b>	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire)	<b>R0160</b>	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	<b>R0210</b>	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	0
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	<b>R0300</b>	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	<b>R0310</b>	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	<b>R0410</b>	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	<b>R0420</b>	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	<b>R0430</b>	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	<b>R0440</b>	

### Approche concernant le taux d'imposition

		<b>C0109</b>
Approche basée sur le taux d'imposition moyen	<b>R0590</b>	

### Calcul de la capacité d'absorption de pertes des impôts différés

		<b>C0130</b>
Montant/estimation de la LAC DT	<b>R0640</b>	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par la reprise de passifs d'impôts différés	<b>R0650</b>	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée au regard de probables bénéfices économiques imposables futurs	<b>R0660</b>	
Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercice en cours	<b>R0670</b>	
LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs Montant/estimation de la LAC DT justifiée par le report en arrière, exercices futurs	<b>R0680</b>	
Montant/estimation de la LAC DT maximale	<b>R0690</b>	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : k EUR

**S.25.03.22**

**Capital de solvabilité requis - pour les groupes qui utilisent un modèle interne intégral**

- 1 - Risque de marché
- 2 - Risque de défaut de la contrepartie
- 3 - Risque de souscription en vie
- 4 - Risque de souscription en santé
- 5 - Risque de souscription en non-vie
- 6 - Risque lié aux immobilisations incorporelles
- 7 - Risque opérationnel
- 8 - Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques

Numéro d'identification unique du composant	Description des composants	Calcul du capital de solvabilité requis
C0010	C0020	C0030

Calcul du capital de solvabilité requis		C0100
Total des composants non diversifiés	R0110	
Diversification	R0060	
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des provisions techniques	R0300	
Montant/estimation de la capacité globale d'absorption des pertes des impôts différés	R0310	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés (autres que liés aux activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE (à titre transitoire))	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	
Minimum de capital de solvabilité requis du groupe sur base consolidée	R0470	
<b>Informations sur les autres entités</b>		
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance)	R0500	0
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Établissements de crédit, sociétés d'investissement et établissements financiers, gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, sociétés de gestion d'OPCVM	R0510	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - Institutions de retraite professionnelle	R0520	
Capital requis pour les autres secteurs financiers (capital requis hors assurance) - capital requis pour les entités non réglementées exerçant des activités financières	R0530	
Capital requis pour les exigences relatives aux participations ne donnant pas le contrôle	R0540	
Capital requis pour entreprises résiduelles	R0550	

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'arrêté : 31/12/2021

Devise d'affichage : EUR

**S.28.01.01 - 01**

**Minimum de capital requis (MCR) - Activité d'assurance ou de réassurance vie uniquement ou activité d'assurance ou de réassurance non-vie uniquement**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

	C010	
Résultat MCR:	R0010	0

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance) des véhicules de transport		Premes brutes au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)	
	C020	C030	C020	C030
Assurance train médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	R0020	0	0	0
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	R0030	0	0	0
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	R0040	0	0	0
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	R0050	0	0	0
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	R0060	0	0	0
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	R0070	0	0	0
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	R0080	0	0	0
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	R0090	0	0	0
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	R0100	0	0	0
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	R0110	0	0	0
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	R0120	0	0	0
Assurance pertes pédonnelles diverses et réassurance proportionnelle y afférente	R0130	0	0	0
Réassurance santé non proportionnelle	R0140	0	0	0
Réassurance accidents non proportionnelle	R0150	0	0	0
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	R0160	0	0	0
Réassurance dommages non proportionnelle	R0170	0	0	0

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

	C040	
Résultat MCR:	R0200	117 617

	Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance) des véhicules de transport		Montant total du capital sous risque net (de la réassurance) des véhicules de transport	
	C040	C050	C040	C050
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	R0210	3 563 029		
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	R0220	334 200		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	R0230	285 300		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	R0240	1 248		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	R0250			1 633 062

**Calcul du MCR global**

	C070	
MCR brutes	R0300	117 617
Capital de solvabilité requis	R0310	211 410
Pédant du MCR	R0320	95 134
Plancher du MCR	R0330	52 852
MCR combiné	R0340	95 134
Surplancher attendu du MCR	R0350	3 700
<b>Minimum de capital requis</b>	R0400	<b>95 134</b>

Nom légal : SAF BTP VIE, Date d'entrée : 31/12/2021

Devise d'affichage : EUR

5.28.02.01

Minimum de capital requis (Activités d'assurance ou de réassurance à la fois vie et non-vie)

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Resultat MCR(NL_NL)	Resultat MCR(NL_NL)	Resultat MCR(NL_VL)	Resultat MCR(NL_VL)
	C010	C000		
Terme de la formule initiale pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie	0010			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Monture estimation d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance	Monteur estimé d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance	Monteur estimation d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance	Monteur estimé d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance
	C000	C000	C000	C000
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	0001			
Assurance de protection du revenu y compris réassurance proportionnelle y afférente	0002			
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	0003			
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	0004			
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	0005			
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	0006			
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	0007			
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	0008			
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	0009			
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	0010			
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	0011			
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	0012			
Réassurance santé non proportionnelle	0013			
Réassurance accidents non proportionnelle	0014			
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	0015			
Réassurance dommages non proportionnelle	0016			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Resultat MCR(NL_NL)	Resultat MCR(NL_VL)	Resultat MCR(NL_VL)	Resultat MCR(NL_VL)
	C010	C000		
Terme de la formule initiale pour les engagements d'assurance et de réassurance vie	0020			

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	Monteur estimation d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance	Monteur total du capital sous risque net de la réassurance	Monteur estimation d'PT calculée comme en foot, nettes de la réassurance	Monteur total du capital sous risque net de la réassurance
	C000	C000	C010	C010
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations garanties	0017			
Engagements avec participation aux bénéfices - Prestations discrétionnaires futures	0018			
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	0019			
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	0020			
Monteur total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	0020			

Calcul du MCR global

	C010
MCR initiale	0030
Capital de solvabilité requis	0031
Plafond du MCR	0032
Plancher du MCR	0033
MCR combiné	0034
Seuil plancher absolu du MCR	0035
Minimum de capital requis	0040

Calcul du montant notionnel du MCR en non-vie et en vie

	Activités en non-vie		Activités en vie	
	C000	C010	C010	C010
Monteur notionnel du MCR initiale	0050			
Monteur notionnel du SCR hors capital supplémentaire (sauf annuité ou dernier versement)	0051			
Plafond du montant notionnel du MCR	0052			
Plancher du montant notionnel du MCR	0053			
Monteur notionnel du MCR combiné	0054			
Seuil plancher absolu du montant notionnel du MCR	0055			
Monteur notionnel du MCR	0060			

